- 42. Le Département continue de produire son émission de radio hebdomadaire <u>Women</u>, qui traite de tous les problèmes liés au statut et à la promotion des femmes. L'émission est distribuée sous forme de cassette et de vidéocassette à quelque 300 stations de radio dans le monde entier.
- 43. Pour appeler l'attention des médias sur le dixième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180, annexe, de l'Assemblée générale), le Département est actuellement en train de produire une pochette de documentation contenant de nouveaux documents sur la Convention et sur les travaux des Nations Unies en faveur des femmes. Le Département tiendra au Siège de l'ONU en janvier 1990 un colloque de haut niveau sur la Convention.
- 44. En liaison avec les principales activités des Nations Unies sur les problèmes internationaux de développement économique en 1990, le Département produira une plaquette sur le rôle des femmes dans l'économie mondiale en anglais, en espagnol et en français. Cette plaquette sera diffusée dans le monde entier par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies. Le Département participe également à l'organisation d'un séminaire international destiné aux organisations non gouvernementales, qui sera consacré aux femmes et aux politiques économiques et se tiendra en avril 1990.
- 45. Par ailleurs, le Département a rendu compte de façon détaillée des sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

6. Les droits de l'enfant

- 46. Le Département a pleinement rendu compte de la question de l'adoption par la Commission des droits de l'homme du projet de convention sur les droits de l'enfant (E/CN.4/1989/29 et Corr.1) qui doit être présenté à l'Assemblée générale pour adoption à sa session en cours.
- 47. Le Département projette, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Centre pour les droits de l'homme, des activités spéciales à l'occasion du trentième anniversaire, le 20 novembre 1989, de la Déclaration des droits de l'enfant (résolution 1386 (XIV) de l'Assemblée générale).
- 48. Outre les informations brèves publiées dans des bulletins d'information, un documentaire radiophonique de la série <u>One South Africa</u> a été consacré aux droits de l'enfant. Ce programme, intitulé "Les droits de l'enfant sud-africain", a été adapté en sotho, tswana, xhosa et zoulou et transmis à 46 stations radiophoniques dans le monde entier. Une édition du programme télévisé <u>Chronique de l'ONU</u> a été consacrée aux incidences de la crise provoquée par la dette de la Bolivie sur l'enfance de ce pays.